# MAIRIE DE LA JAILLE-YVON

CANTON DU LION D'ANGERS

ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ

# **EXTRAIT** DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice: 10

Présents:

10

Votants:

10

L'an deux mil deux

Le 24 du mois de janvier à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henry de MESSEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 17 janvier 2002

Présents : Mmes et Mrs Henry de MESSEY, Michèle AUGUIÉ. Thierry SAINT-ANDRÉ, Philippe ROBIGAULT, Hélène DELESTRE, Bernard FLOURIOT, Maryline BOIVIN, Michel BRETIN, Michel BERTIN. Philippe LE GUYADER.

Secrétaire de séance : Mr Bernard FLOURIOT

OBJET: Dénomination des routes et chemins des " Des Vallées.

ARRIVE

Considérant qu'il y a lieu de dénommer les routes et chemins desservant "Les Vallées" sur la commune de La Jaille-Yvon, le Conseil Municipal DECIDE

les dénominations suivantes:

### Route de La Mavenne:

la V.C 14 du carrefour du Plessis jusqu'au pont traversant la route devant le camping (V.C. 3)

## Route du Moulin:

le chemin qui mène au moulin ( halage du camping vers le moulin)

## Chemin de la Basse Vallée:

au départ de la V.C 14 (en face de la croix) jusqu'au carrefour du Château de Loncheray (V.C.4)

#### Chemin de La Haute Vallée:

Au départ de la croix ( sur la V.C 14) à la rue du Lavoir. (V.C.3)

de faire l'acquisition des plaques nécessaires pour la dénomination des voies ci-dessus nommées.

Publié ou notifié Le29 janvier 2002

Certifié exécutoire Reçu en Sous-Préfecture le Pour extrait certifié conforme au registre.



